

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Dernière mise à jour le 10 novembre 2023

Conditions générales de vente (CGV) pour les achats effectués pour les programmes de coaching avec Studios Luminosa 225.

Ci-après, nous souhaitons vous présenter nos conditions générales de vente, qui servent de base pour le traitement et la réalisation de vos achats. Sur le site <https://www.sandraluce.com>, nous vous proposons l'achat de services de coaching individuels, en groupe ou de formation.

Les parties conviennent de ce qui suit, à savoir :

1. CONCLUSION DU CONTRAT

1.1 Les contrats conclus entre les parties lors de l'achat de services de coaching individuels, en groupe ou de formation.

1.2 En cliquant sur le bouton «Acheter maintenant», ou sur un lien de paiement envoyé directement par email ou via Instagram, vous réalisez un achat ferme des services de coaching individuels, en groupe ou de formations en question. Nous vous confirmons la réception de votre achat par e-mail immédiatement après réception du paiement. Le contrat prend effet à réception de la confirmation d'achat.

1.3 Services de coaching individuels, en groupe ou formations : Toute déclaration d'engagement type contrat est conclue pour une durée déterminée et commence comme décrit dans le préambule ci-dessus (article 1.2). La durée du contrat et le nombre de séances sont déterminés selon le programme choisi par le client.

2. PRIX

2.1 Les prix indiqués dans l'offre au moment de l'achat s'appliquent. Les prix indiqués sont définitifs. Les prix affichés ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

3. PAIEMENT

3.1 Nous offrons les modes de paiement suivants : carte de crédit, Stripe, Orange money et virement. Veuillez prendre en considération que les paiements sont acceptés uniquement en Euros (EUR) et en Fcfa (XOF).

3.2 Vous acceptez de recevoir les factures, les avoirs et la mise en demeure sous forme électronique.

4. GARANTIES

4.1 Aucune garantie de résultat n'est appliquée pour les services de coaching individuels, en groupe ou de formations.

5. REMBOURSEMENTS

5.1 Les formations : En raison de la nature digitale de nos formations, nous n'offrons pas de remboursement à ceux qui n'ont pas fait preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que le cours leur convient. L'entier de la somme versée est acquis au coach. S'il s'agissait d'un arrangement de paiement (en plusieurs fois), le versement total du programme est dû et doit être honoré par le client dans l'échéance donnée. Il est de la responsabilité du

client d'examiner attentivement notre page de vente et nos conditions générales avant d'acheter, d'utiliser ou d'accéder à l'un de nos produits et programmes. Nous ne proposons pas de remboursements partiels pour nos programmes, et nos bonus exclusifs et extensions de cours ne sont en aucun cas remboursables.

5.2 Services de coaching en groupe : Les services de coaching en groupe ne sont pas remboursables.

5.3 Services de coaching individuels : Les parties peuvent résilier ou répudier le contrat en tout temps, moyennant un préavis de 7 jours. La résiliation doit impérativement se faire par écrit, sous format de courrier électronique, en respectant le délai ci-dessus. A défaut de respect des conditions cumulatives ci-dessus, le contrat reste valable jusqu'à terme.

5.3.1 Résiliation anticipée par le coach : Si des séances (programme) étaient prévues durant le délai de congé de 7 jours, elles ne seront pas effectuées. Les prestations versées seront donc remboursées dans un délai de 30 jours au prorata suivant la résiliation du contrat.

5.3.2 Résiliation anticipée par le/la client/e : Si des séances (programme) étaient prévues durant le délai de

congé de 7 jours, elles seront effectuées. Si le/la client/e ne les souhaitent plus, elles seront malgré tout facturées et dues. De plus, aucun remboursement ne sera donné lorsque le/la client/e résilie unilatéralement le contrat.

L'entier de la somme versée est acquis au coach. S'il s'agissait d'un arrangement de paiement (en plusieurs fois), le versement est dû et doit être honoré par le client.

5.3.3 En cas de résiliation valable, le remboursement s'effectuera sur le compte lié à STRIPE ou à votre carte de crédit utilisé lors de l'achat.

6. SERVICES DE COACHING ET FORMATIONS

6.1 Il a pour objet l'accompagnement individuel ou en groupe du client en vue de le soutenir dans l'atteinte de ses objectifs, le développement de compétences, de savoir-être et/ou d'auto-efficacité. La formulation précise de chaque service de coaching et de formation est déterminée selon le programme choisi par le client.

6.2 L'accompagnement individuel, en groupe ou par formation comprend des séances via le logiciel Zoom et la possibilité d'échanges par e-mail.

6.3 Il est considéré comme un processus qui se déroule pendant les séances, et entre les séances. Du travail est demandé entre les séances.

6.4 Les séances porteront sur des échanges, de la théorie et des exercices pratiques à partir d'exemples vécus par la personne accompagnée (client).

6.5 La durée moyenne des séances sur Zoom est de 1h.

6.6 Les conseils donnés par Studios Luminosa 225 ne remplacent pas les conseils médicaux, juridiques ou financiers. Veuillez demander l'aide supplémentaire de professionnels pour des conseils dans ces domaines.

6.7 DÉONTOLOGIE / DROITS ET DEVOIRS DU COACH

6.7.1 Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation et de son expérience.

Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence de quelque nature que ce soit.

6.7.2 Le coach s'astreint au secret professionnel et s'engage à ne pas transmettre à des tiers, quels qu'ils soient et sous aucun prétexte (sauf avis express du client/e), les informations portées à sa connaissance lors des séances de travail, y compris les données personnelles.

6.7.3 Le coach s'engage à agir avec professionnalisme et à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre l'atteinte des objectifs convenus entre parties et faisant l'objet dudit contrat.

6.7.4 En cas de report du rendez-vous pour un coaching individuel, le coach s'engage à en informer le/la client/e au plus tard 48 heures à l'avance. A défaut, le choix d'une date d'une nouvelle séance est choisi d'un commun accord entre les parties.

6.7.5 Le coach s'engage formellement à respecter, dans sa pratique professionnelle, les codes de déontologie établis par la Fédération Internationale de Coaching.

6.8 DROITS ET DEVOIRS DU CLIENT (ENGAGEMENTS)

6.8.1 Le/La client/e est responsable de son engagement personnel dans l'achat de services, dans son implication ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre.

6.8.2 Le coaching et la formation étant un processus de développement personnel et professionnel, le/la client(e) a de fait la responsabilité des décisions prises. En aucun cas, le coach ne peut être tenu pour responsable des décisions ou non-décisions professionnelles ou personnelles

du client/e pendant le période du coaching et formation ou postérieurement.

6.8.3 Pour les séances de coaching individuelle, le/la client/e prend l'engagement d'être ponctuel aux rendez-vous pris avec le coach. En cas de retard qui lui est imputable et qui est inférieur à quinze minutes, la séance de travail en est d'autant écourtée. En cas de retard qui lui est imputable et qui est supérieur à quinze minutes, elle est annulée sans possibilité de report. Dans tous les cas, la facturation aura lieu comme si la séance avait été réalisée. En cas de besoin de report du rendez-vous, le/la client/e en informe le coach au plus tard 48h à l'avance. A défaut, l'entretien est considéré comme réalisé sans possibilité de report et sera comptabilisé comme effectué.

7. SERVICE CLIENT

7.1 En cas de questions, veuillez consulter bouton en haut à droite « Prendre rendez-vous » de notre site ou contactez studiosluminosa225@sandraluce.com.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 Vous pouvez consulter les présentes CGV sur www.sandraluce.com

8.2 L'e-mail de confirmation de l'achat et paiement contient une fois de plus nos CGV, et peut facilement être imprimé ou enregistré avec votre programme d'e-mail.

8.3 Si des dispositions isolées de la déclaration d'engagement du contrat, y compris les présentes réglementations, sont ou deviennent totalement ou partiellement nulles, ou si la déclaration d'engagement du contrat présente une lacune imprévue, l'efficacité des autres dispositions ou de parties de ces dispositions n'en est pas affectée. Les dispositions inefficaces ou manquantes sont remplacées par les réglementations légales correspondantes.

8.4 Toute la propriété intellectuelle, soit les cours vidéos, les exercices, la méthodologie du coaching, les ressources supplémentaires et tout ce qui touche de près ou de loin au coaching « La Méthode de Lumière » (liste non-exhaustive) sont la propriété exclusive de Studios Luminosa 225 » et ne peuvent être réutilisés (plagiat) ni re-

distribués sans son autorisation expresse donnée au préalable.

9. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

9.1 Tous les actes juridiques ou autres rapports juridiques avec nous sont régis par le droit français.

9.2 Le for est à Abidjan (Côte d'Ivoire).

ADRESSE PHYSIQUE

Siège social :

Immeuble Yacouba

Riviera Palmeraie

Abidjan - Côte d'Ivoire